



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE  
LITTORAL**

**EXPLOITATION DU RESEAU  
DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS**

**ATTESTATION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX**

**PAR :**

**La Communauté d'Agglomération Centre Littoral**, représentée par sa présidente en exercice, dûment habilitée à la signature des présentes en vertu d'une délibération n° 18/2020/CACL en date du 31 Janvier 2020 de son conseil communautaire, domiciliée au 4, Esplanade des Affaire, CS 36029, 97357 MATOURY CEDEX ;

Ci-après dénommée la « **CACL** »,

**D'UNE PART**

**AU BÉNÉFICE DE :**

La **Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) AGGLO'BUS**, dont le siège social est sis 4, esplanade de la cité d'affaire, 97351 MATOURY, au capital de 1 000 000 euros, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Cayenne ;

**D'AUTRE PART**

Le 12 mars 2020, la CACL et la SEMOP AGGLO'BUS, en cours d'immatriculation, ont signé le contrat de concession de service ayant pour objet l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, dans les conditions fixées par l'article 2 de ce contrat.

Lors de son inscription au registre des transporteurs tenu par le préfet de Guyane et géré par la DGTM (Direction Générale des Territoires et de la Mer) de la Guyane (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement), il est apparu que la SEMOP AGGLO'BUS doit notamment justifier de la condition d'établissement (cf. articles R. 3113-19 et suivants du code des transports).

Par la présente, il est attesté que :

- en application des stipulations des article 26.4 et 28 du contrat de concession, la CACL a consenti à la SEMOP AGGLO'BUS, en cours d'immatriculation, une **mise à disposition de locaux sis 4, esplanade de la cité d'affaire, à MATOURY (97351)**, lui permettant, d'une part, d'y fixer son siège social et, d'autre part, d'y entreposer les documents se rapportant à l'activité de transport de la SEMOP AGGLO'BUS ;
- cette mise à disposition de locaux a pris effet à la date de signature de la convention de mise à disposition soit le 12 Aout 2020 et prendra fin, au plus tard, le 30 septembre 2025.

Fait à Matoury, en 2 exemplaires originaux, le

La Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Centre Littoral  
La Présidente de la CACL

  
Marie-Laure PHINERA-HORTH  
